

Compte-rendu de la réunion du 5 juin 2019 du Comité de pilotage du projet REPERE (référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval)

Étaient présents :

- M. Yvan CORDIER** – Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime, représentant Madame la Préfète de la Région Normandie
- Mme Sandrine FLEURY** – Cheffe du bureau des procédures publiques à la Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Préfecture de Seine-Maritime
- M. Christian BLANQUART** – Unité Aménagement du Territoire au SGAR Normandie
- M. Philippe PERRAIS** – Directeur adjoint de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
- M. Olivier FAURIEL** – Directeur Interrégional Normandie-Hauts de France de l'Agence Française pour la Biodiversité
- M. Antonin GIMARD** – Agence Française pour la Biodiversité – Antenne Manche-Mer du Nord
- M. Alexandre HERMENT** – Chef du Service Ressources Milieux et Territoires de la DDTM de Seine-Maritime
- Mme Manon BENVENUTO** – Bureau Police de l'Eau de la DDTM de la Seine-Maritime
- M. Guylain THÉON** – Chef de la Mission estuaire de la Seine – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
- M. Arnaud DIARRA** - Chargé de mission à la Mission estuaire de la Seine – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
- M. Patrick PESQUET** – Vice-Président de l'agglomération Caux Seine Agglo
- M. Guillaume FRESNEL** – Métropole Rouen Normandie
- Mme Lucy MORIN** – Communauté d'Agglomération Seine-Eure
- Mme Cyrielle GOUR-HERUBEL** – Communauté de commune de Honfleur - Beuzeville
- M. Axel ROMANA** – Président du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine
- M. Thierry LECOMTE** – Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la Région Normandie
- M. Peter HERMAN** – Consultant expert des questions estuariennes à DELTARES (Pays-Bas)
- Mme Julie FAVREL** – Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie
- Mme Chantal DURÉCU** – Chambre d'agriculture de Seine-Maritime
- M. Stéphane LEMONNIER** – Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine
- M. Frank NIVOIX** – Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Seine
- Mme Christelle STEINER** – Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- M. Florian ROZANSKA** – Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- M. François CHEVAUX** – Chef de projet à la Direction Territoriale Normandie-Centre du CEREMA
- Mme Barbara LEROY** – Chargée d'études Seine, estuaire, littoral de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- M. Nicolas BACQ** – Directeur par intérim du GIP Seine Aval
- M. Manuel MUNTONI** - Chargé de mission au GIP Seine Aval
- Mme Alix GUILLEMETTE** – Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine
- M. Arthur MONNOT** – Agence d'Urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine

M. Laurent COLASSE – Président de l'association SOS Mal de Seine, représentant FNE Normandie

M. Michel HORN - Président du GRAPE Normandie

M. Alexis MAHEUT – Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie

M. Denis ROBIOLLE – Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie

Préambule de Monsieur Yvan CORDIER, Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime

Après avoir rappelé une nouvelle fois l'importance du territoire de l'estuaire de la Seine et la volonté de l'État de concilier développement économique et préservation de l'environnement sur ce territoire, M. CORDIER revient brièvement sur le lancement du projet REPERE (référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval) qui a eu lieu en juin 2018.

Ce projet piloté par la DREAL Normandie, co-piloté par le GIP Seine-Aval et réalisé en partenariat avec l'ensemble des acteurs de l'estuaire qui ont souhaité y participer, est destiné à combler le manque d'une vision globale et partagée des fonctionnalités écologiques existantes dans l'estuaire. Il a pour objectif de favoriser l'émergence d'actions de restauration bénéfiques pour les fonctions écologiques assurées par l'écosystème estuarien.

M. CORDIER évoque également la validation prévue le 11 juillet 2019 des statuts d'un syndicat de préfiguration pour coordonner l'approche des EPCI dans la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations).

Après une 1^{ère} année de travaux, le comité de pilotage du projet REPERE a été réuni dans le but de présenter les 1^{ers} résultats à l'ensemble des participants et de confirmer le plan d'action de l'année suivante.

Présentation par M. Guylain THEON – Chef de la Mission Estuaire de la Seine de la DREAL Normandie : Cadre général du projet REPERE

Présentation par M. Manuel MUNTONI – GIP Seine Aval : résultats scientifiques de la 1ère année du projet et perspectives

Thierry LECOMTE (CSRPN) :

Il convient de faire en sorte que ce projet REPERE concerne bien le lit majeur de la Seine, qui n'est pas seulement un support mais est lui-même porteur de fonctions écologiques, comme celles liées au stockage de carbone et à la régulation du cycle de l'eau.

Manuel MUNTONI (GIP Seine-Aval) :

Les fonctions étudiées jusqu'à maintenant (soutien au cycle de vie des organismes pour l'ichtyofaune et l'avifaune) ont conditionné les milieux qui ont été analysés, mais il est bien prévu de considérer le lit majeur lors de l'analyse des fonctions biogéochimiques de l'estuaire.

Alexis MAHEUT (CRPMEM) :

Les résultats présentés montrent que la sole et le bar ont été étudiés entre 2005 et 2016, et précisent qu'entre 2004 et 2011, l'estuaire a perdu de grandes surfaces de zones intertidales. Dispose-t-on d'informations sur la période 2011 – 2016 ?

Manuel MUNTONI :

Des tendances sont effectivement observées, qui pourront être confirmées et communiquées grâce aux informations Lidar de 2017 – 2018, en attente de validation.

Alexis MAHEUT :

Ces résultats sont attendus, d'autant que nous pensons qu'il y a eu un comblement important au niveau des fosses Nord et Sud. Il sera également important d'étudier la question de la qualité nutritionnelle des vasières : aujourd'hui, la pêche à la crevette grise n'est plus pratiquée que 2 mois par an, au lieu de 10 auparavant, car les vasières sont appauvries. Cela impacte négativement les capacités de nourricerie de l'estuaire pour les bars et les soles. Malgré cela, l'estuaire de la Seine reste le 1^{er} site de nourricerie de bars de France et le 1^{er} site de nourricerie de soles de la zone Manche Est (étude de 2016 réalisée avec l'IFREMER) ; il nous faut protéger ces sites, notamment lors de projets comme la « chatière » (projet HAROPA – Port du Havre).

Manuel MUNTONI :

Concernant la qualité des vasières, nous envisageons effectivement de considérer autant la disponibilité et la productivité que la qualité des milieux lors de nos analyses.

Chantal DURECU (Chambre agriculture Seine-Maritime) :

Le monde agricole n'a pas été évoqué, bien qu'il soit très concerné, et nous souhaiterions qu'il soit davantage associé aux travaux.

Thierry LECOMTE :

Cela est d'autant plus vrai que l'agriculture permet notamment de conserver les écosystèmes très précieux pour la collectivité que sont les prairies humides, souvent en supportant des contraintes, et qu'il faut soutenir les agriculteurs pour que cela puisse perdurer.

Présentation par M. Arnaud DIARRA – DREAL Normandie : résultats des travaux de la démarche administrative, et plan d'action pour la 2ème année du projet

Axel ROMANA (CSES) :

J'ai eu l'occasion de travailler sur cet estuaire depuis les années 1975, et j'ai pu à la fois constater les dégradations qu'il y a eu sur ces milieux naturels et la difficulté à mettre en œuvre une politique de protection réellement efficace. Depuis sa création dans les années 2000, le conseil scientifique de l'estuaire que je préside a toujours eu la préoccupation et a toujours exprimé le souhait que l'estuaire de la Seine soit considéré dans sa globalité, au-delà de ce que prévoit la réglementation relative à la protection de l'environnement, trop restrictive, et inadaptée à la gestion d'un milieu aussi complexe, qu'il convient d'aborder de façon systémique.

Le projet REPERE est justement conçu pour analyser l'estuaire dans sa globalité en concertation avec l'ensemble des acteurs de son aménagement, et c'est pour cela que le Conseil soutient ce projet, qu'il considère comme le signe d'une évolution significative de la capacité des pouvoirs publics à comprendre et gérer ce milieu particulier. D'ores et déjà, le Conseil souhaite que ce projet REPERE participe à la mise en cohérence de l'ensemble des plans d'action et de gestion des milieux naturels qui existent sur l'estuaire (réserves naturelles, zones Natura 2000, plans de gestion des espaces naturels des ports...); ce projet pourrait également servir les besoins d'articulation des compétences GEMAPI des acteurs publics.

Ce projet mérite d'être communiqué plus largement que dans l'estuaire de la Seine. Il devrait aussi être l'occasion d'étudier les évolutions souhaitables de la réglementation en matière de prise en compte de fonctions écologiques des milieux, et identifier par exemple les pistes qui permettront, dans le cas de compensations environnementales d'un projet d'aménagement, de ne pas se cantonner à compenser des milieux identiques à ceux détruits mais à faire en sorte que les maîtres d'ouvrage réalisent des mesures environnementales plus bénéfiques pour l'estuaire de la Seine.

Patrick PESQUET (Caux Seine Agglo) :

Les résultats des groupes de travail concernant les modalités de phasage des mesures compensatoires sont très intéressants. Toutefois, la réalisation d'une partie des mesures compensatoires par anticipation est applicable lorsque l'on dispose du temps nécessaire pour anticiper les aménagements, ce qui n'est pas toujours le cas. Les maîtres d'ouvrage ont donc également besoin de solutions lorsque cette anticipation n'a pas pu avoir lieu, et que les calendriers d'implantation des entreprises ne sont pas compatibles avec ces exigences ; peut-être pourraient-ils bénéficier d'un peu plus de souplesse, et adopter des solutions de réalisation de mesures compensatoires par vague. En tant que collectivité, nous réaffirmons en tout cas notre volonté d'arriver à anticiper ces situations. Nous souhaitons d'ailleurs appliquer ces réflexions au cas de la ZAC de Port-Jérôme 2 pour concevoir le meilleur scénario.

Yvan CORDIER (Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-Maritime) :

La GEMAPI doit être étudiée collectivement pour garantir son efficacité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'État s'est très largement engagé aux côtés des Départements et des EPCI pour réaliser une étude de préfiguration de la structuration des compétences GEMAPI sur l'estuaire de la Seine (4,6 millions d'€ d'études financés à 70 % par l'État). Cette dynamique positive doit aboutir dans les 2 ans.

Concernant les aspects réglementaires et les contraintes qu'ils peuvent apporter, le rôle de l'État est bien de protéger non seulement l'environnement naturel mais également l'environnement économique, donc les entreprises, non pas en modifiant la loi mais bien en les accompagnant. C'est dans cet esprit que sont élaborés les contrats Territoires et Industrie sur l'estuaire de la Seine, autour desquels seront élaborés des documents qui expliciteront les procédures réglementaires à respecter ainsi que les points d'attention pour assurer la bonne articulation des calendriers et des différentes phases des projets avec les instructions réalisées par l'administration. Sur ces questions d'accompagnement des porteurs de projets également, la Préfète de Région avait d'ailleurs demandé au CGEDD d'étudier comment faciliter la réutilisation d'anciennes friches industrielles afin d'encourager l'installation de « l'industrie sur l'industrie » et éviter ainsi de nouveaux impacts sur l'environnement.

Philippe PERRAIS (DREAL Normandie) :

La DREAL Normandie souhaite jouer pleinement son rôle sur ce sujet et accompagne les porteurs de projet sur les questions de prise en compte de l'environnement. Cet accompagnement pourrait notamment être réalisé au travers des sites ateliers qui seront développés dans le cadre du projet REPERE, éléments essentiels du projet.

Olivier FAURIEL (Agence Française de la Biodiversité) :

La démarche proposée qui consiste à anticiper l'aménagement du territoire est très positive, mais il conviendra de faire attention et de mentionner les points de fragilité qui pourraient être apportés aux projets à propos de questions d'additionnalité et de cumul des mesures compensatoires : ces sujets sont très complexes, car traitant d'actions écologiques elles-mêmes complexes comprenant beaucoup d'incertitudes. Il faut aussi communiquer sur les précautions à prendre.

Thierry LECOMTE :

Dans les années 1970, la Ruhr (bassin industriel en Allemagne) était considérée comme modèle de développement, et a été importé en France ; le résultat aujourd'hui est que l'on hérite d'un estuaire de la Seine très modifié dont les fonctions naturelles sont altérées, comme nous le confirment les observations régulières des pêcheurs. Le projet REPERE doit permettre de changer de cap pour cet estuaire, de passer de « aménagement » à « ménagement », de faire en sorte que, sur les questions de restauration écologique, on soit plus ambitieux que les quelques mesures environnementales qui sont réalisées lors des projets d'aménagement.

Le CSRPN soutient donc ce projet, et pourra d'ailleurs apporter son aide pour les travaux prévus en 2^{ème} année sur les états initiaux environnementaux.

Yvan CORDIER :

Nous vous remercions pour l'appui du CSRPN ; le gouvernement souhaite conforter son rôle. Il étudie actuellement la possibilité de ne plus avoir à solliciter l'avis du CNPN sur les dérogations à la protection de certaines espèces protégées.

Michel HORN (GRAPE) :

Il nous semble qu'il y a encore des cas où la réglementation n'est pas respectée, où des projets ne réalisent pas les mesures compensatoires prévues dans les arrêtés préfectoraux ; qui réalisera alors les mesures prévues pour ces cas ? Le projet REPERE prévoit-il de le faire ?

Yvan CORDIER :

Il n'existe pas de dérogations permettant de ne pas respecter des engagements sur des mesures environnementales, et il n'y a pas de plan de dé-réglementation prévu dans ce sens.

Guylain THEON (DREAL Normandie) :

Le projet REPERE est conçu pour que les projets menés sur l'estuaire puissent y inscrire leurs mesures environnementales dans une approche d'ensemble. Nous chercherons également à articuler ce projet avec les différents plans de gestions existants, dans le but d'optimiser l'efficacité de l'ensemble des actions environnementales qui pourront être menées sur l'estuaire.

Frank NIVOIX (CEN)

Les réflexions sur les fonctionnalités écologiques qui nous ont été présentées aujourd'hui sont très axées sur la compensation écologique, ce qui est tout à fait intéressant, et le CEN confirme d'ailleurs son intérêt à participer à cette démarche. Pour la suite, nous recommandons toutefois de mettre au premier plan les potentialités de mener des actions écologiques, avant les questions de compensation. Je rejoins les deux présidents des conseils scientifiques sur le besoin d'avoir une vision globale de l'aménagement de l'estuaire, origine de l'intérêt que nous avons pour ce projet qui propose justement une réflexion à ce niveau.

Présentation par M. Peter HERMAN – DELTARES : gestion de l'estuaire de l'Escaut

Alexis MAHEUT :

Qu'en est-il de la pêche dans l'Escaut ?

Peter HERMAN (DELTARES) :

La pêche professionnelle n'est pas pratiquée dans l'Escaut, probablement parce qu'elle ne doit pas être rentable.

Alexis MAHEUT :

Nous déplorons l'absence du groupement HAROPA à cette réunion. La fusion initiée il y a peu est une source d'inquiétude, car les mécanismes de communication et de collaboration que nous avons établis avec les grands ports maritimes risquent d'être compromis, à un moment crucial où des aménagements lourds sont prévus sur la Seine, comme le projet de chatière au niveau du Havre.

Philippe PERRAIS :

Le groupement HAROPA n'a malheureusement pas pu répondre favorablement à notre invitation en raison d'une contrainte d'agenda de dernière minute ; nous restons néanmoins confiants sur leur intérêt et leur implication dans ce projet REPERE, et espérons que la nouvelle direction prévoit de consulter l'ensemble des acteurs dans les premiers mois.

Alexandre HERMENT (DDTM de la Seine-Maritime) :

La DDTM de Seine-Maritime participe activement à ce projet, pour les objectifs d'amélioration de l'environnement qu'il poursuit, mais également parce qu'elle y voit un moyen d'améliorer l'efficacité des mesures environnementales des projets qui sont autorisés aujourd'hui, sujet sur lequel il y a encore peu de retour d'expérience.

Christelle STEINER (PNR des boucles de la Seine normande) :

La démarche est très intéressante, mais nous confirmons qu'il faudra veiller à bien considérer également la restauration écologique en dehors des aspects de compensation écologique, afin de promouvoir des actions de restauration volontaristes ; les seules mesures de compensation risquent d'ailleurs d'être insuffisantes pour une restauration globale de l'estuaire de la Seine.

Axel ROMANA :

Sur les questions de restauration écologique, très complexes, nous constatons toujours le conflit entre la théorie et la pratique. La gestion des aspects d'équivalence de fonctionnalité demandée par la réglementation est confrontée à cette complexité : l'équivalence de fonctionnalités entre des zones humides différentes dans l'estuaire est extrêmement compliquée à prouver d'un point de vue scientifique. Il conviendrait donc de considérer que la réglementation, établie à un niveau national, général, n'est peut-être pas adaptée à toutes les situations, et notamment pas adaptée au cas de l'estuaire de la Seine. Le projet REPERE devrait être l'occasion de chercher à faire évoluer la réglementation sur ce territoire spécifique, et il devrait donc être communiqué au-delà de la DREAL Normandie. Un cas pratique pourrait être d'identifier comment autoriser l'utilisation de fascines (piquets plantés dans le cours d'eau destinés à retenir les sols et les vases) pour restaurer les vasières de l'estuaire de la Seine.

Pour finir, je dirai qu'il nous faut comprendre que l'estuaire a des spécificités auxquelles il nous faut nous adapter, et donc adapter nos règles.

M. Philippe PERRAIS remercie les participants et clôt la réunion.